

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE**
N° 2025 / 031

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 26

Présents : 19

Exprimés : 23

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept février, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 11 février 2025.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Pascal LENOIR, Sylviane TOULON, Gaëlle BENOIT, Chantal PRIEUR (adjoints), Michel DROUVILLE, Gilles BARJOU, Philippe GERTNER, Jocelyne PION, Marie-Laure BOIZOT, Sophie DUFIT, Guy ROY, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Silvia LARRANDART, Laurent LETRILLARD, Nabil HAMAM.

Absents représentés : Bernard CLEMENT, Jeanine CALCIO GAUDINO, Bahya BAILICHE, Dominique AGUILAR.

Absents excusés : /

Absents non excusés : Lucas MANUEL, Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI.

Secrétaire de séance : Gaëlle BENOIT.

Nomenclature @CTES : Finances / subventions

DOMAINE ET PATRIMOINE

RENOVATION DES LOCAUX HEBERGEANT LE CENTRE SOCIAL

- Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Règlement des Fonds Publics et Territoires Animation de la Vie Sociale de la Caisse d'allocations Familiales (CAF) ;
- Considérant que la MSA est susceptible d'accorder des financements pour l'accueil du public des Centres sociaux ;
- Considérant que les bâtiments accueillant le Centre Social (Le Centre Social et son annexe « La Pause ») sont dans le parc immobilier de la Ville de Tonnerre ;
- Considérant que la rénovation des 2 espaces a pour objectifs de maintenir la qualité d'accueil du service, d'adapter les conditions d'accueil aux enfants, de proposer un nouveau service aux habitants et d'améliorer les conditions de travail des agents ;
- Considérant l'intérêt de la collectivité d'aller chercher le meilleur taux de financement possible pour ce projet ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide	Pour : 23
	Contre : 0
	Abstention : 0

- D'autoriser le lancement et la signature des autorisations de travaux nécessaires à la réalisation du projet ;
- D'autoriser le lancement de la consultation des entreprises dans le cadre d'une procédure de marché public sous la forme adaptée ;
- D'autoriser Monsieur le maire à solliciter des aides auprès de la CAF au titre Fonds Publics et Territoires Animation de la Vie Sociale et auprès de la MSA pour un taux global de 80% du plan de financements hors taxes ;
- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document en lien avec ce projet.



Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre